

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 31-2019/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Intéressées	40
IGPS	1

DÉLIBÉRATION**portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud****L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2019, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) est composée de :

- Madame Françoise SUVE ;
- Monsieur Briec FROGIER ;
- Monsieur Guy-Olivier CUENOT ;
- Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU ;
- Madame Isabelle CHAMPMOREAU ;
- Madame Ithupane TIEOUE ;
- Monsieur Philippe MICHEL ;
- Madame Veylma FALAEU.

ARTICLE 2 : La commission du développement économique (DE) est composée de :

- Madame Laura VENDEGOU ;
- Madame Naïa WATEOU ;
- Monsieur Briec FROGIER ;
- Madame Muriel MALFAR-PAUGA ;
- Monsieur Guy-Olivier CUENOT ;
- Monsieur Louis MAPOU ;

- Madame Magali MANUOHALALO ;
- Monsieur Milakulo TUKUMULI.

ARTICLE 3 : La commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT) est composée de :

- Madame Françoise SUVE ;
- Madame Muriel MALFAR-PAUGA ;
- Monsieur Alesio SALIGA ;
- Madame Nadine JALABERT ;
- Monsieur Lionnel BRINON ;
- Monsieur Louis MAPOU ;
- Monsieur Jean KAYS ;
- Monsieur Vaimua MULIAVA.

ARTICLE 4 : La commission du développement rural (DR) est composée de :

- Monsieur Alesio SALIGA ;
- Monsieur Lionnel BRINON ;
- Madame Marie-Jo BARBIER ;
- Monsieur Thierry SANTA ;
- Monsieur Christopher GYGES ;
- Madame Marie-Line SAKILIA ;
- Madame Emmanuelle KHAC ;
- Monsieur Nicolas METZDORF.

ARTICLE 5 : La commission de la santé et de l'action sociale (SAS) est composée de :

- Madame Muriel MALFAR-PAUGA ;
- Madame Nadine JALABERT ;
- Madame Aniseta TUFÉLE ;
- Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU ;
- Monsieur Christopher GYGES ;
- Madame Inès KOUATHE ;
- Monsieur Philippe DUNOYER ;
- Monsieur Milakulo TUKUMULI.

ARTICLE 6 : La commission de l'environnement (ENV) est composée de :

- Madame Virginie RUFFENACH ;
- Madame Françoise SUVE ;
- Madame Muriel MALFAR-PAUGA ;
- Monsieur Lionnel BRINON ;
- Monsieur Christopher GYGES ;
- Monsieur Sylvain PABOUTY ;
- Madame Emmanuelle KHAC ;
- Madame Nina JULIE.

ARTICLE 7 : La commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) est composée de :

- Madame Naïa WATEOU ;
- Monsieur Briec FROGIER ;
- Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU ;
- Madame Isabelle CHAMPMOREAU ;
- Monsieur Thierry SANTA ;
- Monsieur Aloisio SAKO ;
- Madame Magali MANUOHALALO ;
- Madame Veylma FALAEU.

ARTICLE 8 : La commission de l'emploi et de la formation professionnelle (EFP) est composée de :

- Madame Laura VENDEGOU ;
- Madame Naïa WATEOU ;
- Madame Nadine JALABERT ;
- Monsieur Guy-Olivier CUENOT ;
- Madame Isabelle CHAMPMOREAU ;
- Madame Marie-Line SAKILIA ;
- Madame Annie QAEZE ;
- Madame Veylma FALAE0.

ARTICLE 9 : La commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL) est composée de :

- Madame Laura VENDEGOU ;
- Monsieur Alesio SALIGA ;
- Madame Nadine JALABERT ;
- Madame Marie-Jo BARBIER ;
- Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU ;
- Madame Inès KOUATHE ;
- Madame Annie QAEZE ;
- Madame Maria-Isabella LUTOVIKA.

ARTICLE 10 : La commission de l'enseignement (ENS) est composée de :

- Madame Virginie RUFFENACH ;
- Madame Aniseta TUFELE ;
- Madame Marie-Jo BARBIER ;
- Madame Isabelle CHAMPMOREAU ;
- Monsieur Thierry SANTA ;
- Monsieur Roch WAMYTAN ;
- Madame Emmanuelle KHAC ;
- Monsieur Milakulo TUKUMULI.

ARTICLE 11 : La commission de la culture est composée de :

- Madame Aniseta TUFELE ;
- Madame Marie-Jo BARBIER ;
- Monsieur Thierry SANTA ;
- Monsieur Christopher GYGES ;
- Madame Inès KOUATHE ;
- Monsieur Jean KAYS ;
- Madame Veylma FALAE0 ;
- Monsieur Vaimua MULIAVA.

ARTICLE 12 : La commission des équipements publics, de l'énergie et des transports (EPET) est composée de :

- Madame Virginie RUFFENACH ;
- Madame Françoise SUVE ;
- Monsieur Briec FROGIER ;
- Monsieur Alesio SALIGA ;
- Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU ;
- Madame Marie-Line SAKILIA ;
- Madame Annie QAEZE ;
- Monsieur Vaimua MULIAVA.

ARTICLE 13 : La commission de la condition féminine (CF) est composée de :

- Madame Laura VENDEGOU ;
- Madame Naïa WATEOU ;
- Madame Nadine JALABERT ;
- Madame Aniseta TUFELE ;
- Monsieur Christopher GYGES ;
- Monsieur Aloisio SAKO ;
- Monsieur Jean KAYS ;
- Madame Maria-Isabella LUTOVIKA.

ARTICLE 14 : La commission de l'enseignement privé (ENS-P) est composée de :

- Madame Laura VENDEGOU ;
- Madame Aniseta TUFELE ;
- Madame Marie-Jo BARBIER ;
- Madame Isabelle CHAMPMOREAU ;
- Monsieur Thierry SANTA ;
- Madame Ithupane TIEOUE ;
- Madame Annie QAEZE ;
- Monsieur Milakulo TUKUMULI.

ARTICLE 15 : La commission chargée du suivi du plan provincial de développement durable (SPPDD) est composée de :

- Madame Françoise SUVE ;
- Madame Muriel MALFAR-PAUGA ;
- Monsieur Alesio SALIGA ;
- Monsieur Lionnel BRINON ;
- Monsieur Guy-Olivier CUENOT ;
- Monsieur Aloisio SAKO ;
- Madame Magali MANUOHALALO ;
- Madame Maria-Isabella LUTOVIKA ;
- Madame Nina JULIE.

ARTICLE 16 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée aux intéressées.